



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 19 septembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2024-95 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2023 (RPQS)

Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente en charge des déchets, rapporteur

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article D 2224-1, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire sera transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal en séance publique.

Suite à la présentation du rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- De **prendre** acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2023,
- D'**adopter** ce rapport.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_95-DE



Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**